



Radiation societe co production royalties

Par **sweel**, le **10/12/2008** à **17:20**

bonjour

dans le cas de deux societes qui co produisent a 50 / 50 un disque et pour le quel elles persoivent et reversent aussi 50 / 50 des royalties je voudrais savoir ce qu il se passe si une des deux societe vient a etre radié d office pour insuffusabce et perte de capital.

De ce fait elle ne pay plus certains ayants droits
et cela sans même en tenir informer l autre societe .

Quelle est la responsabilité du gerant

Merci